

## Rélevé de décisions pour le conseil du 29 juin : mes questions

---

Expéditeur : Fanny Mezaguer (fanny.mezaguer@yahoo.com)

À : jmfoucher@ccejr.org

Cc : laelia.martin@ccejr.org; etrechyensembleetsolidaires@gmail.com

Date : lundi 27 juin 2022 à 14:39 UTC+2

---

Bonjour monsieur le Président,

Merci pour l'envoi du relevé des dernières décisions.  
Veuillez donc trouver, ci-après, mes questions :

Décision n° 42/2022 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur la mise à disposition d'un portail permettant la mise aux enchères de biens à la société AGORASTORE, pour une durée d'un an à compter de sa signature et renouvelable 3 fois, pour un montant annuel de 1 500,00 € HT et un montant Forfaitaire de 225,00 € HT pour les frais de mise en place.

**Question : pouvons-nous savoir de quoi il s'agit ? Qu'allons-nous mettre aux enchères ?**

Décision n° 43/2022 portant signature d'une convention de prêt d'un minibus entre la Communauté de communes Entre Juine et Renarde et l'école élémentaire des Lavandières à Etréchy, à titre gracieux, pour la journée du 9 juin 2022.

**N/A**

Décision n° 44/2022 portant approbation d'une convention d'occupation d'un terrain à titre précaire avec le Département de l'Essonne pour le louage d'un terrain situé à Etréchy, appartenant à la Communauté de communes, dans le cadre de l'organisation du Festival Essonne en Scène moyennant le versement d'1 €.

**N/A**

Décision n° 45/2022 portant attribution du marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur l'acquisition du progiciel Maelis pour la gestion des réservations et de la facturation des services de la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, à la société SIGEC pour une durée de 1 an à compter du 01/05/2022 pour un montant forfaitaire de 22 715,50 € HT et un montant annuel de 7 112,00 € HT

**Question : je m'interroge sur le coût d'un progiciel ? N'existe-il pas des formules moins coûteuses ? Comment faisait-on jusqu'ici ?**

Décision n° 46/2022 portant attribution d'un accord-cadre à bons de commande sans publicité ni mise en concurrence portant sur une initiation aux arts du cirque, pour une durée d'un an à compter de sa notification, à l'association Cadets' Circus

**Question : pouvez-vous être plus précis s'agissant de la prestation ?**

Décision n° 47/2022 portant avenant n° 1 au lot 2 du marché n° 2020-TX-0006 relatif à la construction d'une crèche et extension d'un site périscolaire à Saint-Yon, à la société POUGAT

Décision n° 48/2022 portant avenant n° 1 au lot 3 du marché n° 2020-TX-0006 relatif à la construction d'une crèche et extension d'un site périscolaire à Saint-Yon, à la société POUGAT

Décision n° 49/2022 portant avenant n° 1 au lot 4 du marché n° 2020-TX-0006 relatif à la construction d'une crèche et extension d'un site périscolaire à Saint-Yon, à la société CHARPENTIER

Décision n° 50/2022 portant avenant n° 1 au lot 5 du marché n° 2020-TX-0006 relatif à la construction d'une crèche et extension d'un site périscolaire à Saint-Yon, à la société TAVARES

Décision n°517/2022 portant avenant n° 1 au lot 6 du marché n° 2020-TX-0006 relatif à la construction d'une crèche et extension d'un site périscolaire à Saint-Yon, à la société GOBOIS

Question : pour ces 5 décisions, pouvons savoir de quel marché (2020-TX-0006), il est fait référence ?

Et que contiennent ces avenants ?

Décision n° 52/2022 portant approbation d'un contrat de cession avec l'association Artistes et Compagnie pour une représentation du spectacle vivant « Chasse au trésor » le samedi 9 juillet 2022 pour un montant de 1 000 € TTC

Question : s'agit-il de l'animation du bel été de la CCEJR (je ne l'ai pas vu dans le compte rendu de la dernière réunion culture) ?

Décision n° 53/2022 portant approbation d'un contrat de cession avec l'association Compagnie Sycomore pour une représentation du spectacle vivant « Balade contée » le samedi 27 août 2022 pour un montant de 1 574,69 € TTC

Question : y aura t'il une participation financière de la part les participants ?

D'une manière générale pour toutes les animations, est-il un mode de transport en commun ? (je pense notamment aux mini-bus ou encore passer une convention avec la SNCF pour accorder la quasi gratuité pour se rendre à la gare de Lardy pour les titulaires d'une place de la balade contée) .

Merci pour vos réponses,

Sincères salutations,

Fanny Mezaguer